

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque C H R Y S L E R	Type 5 places +) VALIANT - Moteur .. 225	Fiche d'homologation n° CH 0160 02
MOYENS D'IDENTIFICATION "VALIANT" à l'avant du véhicule			
"Valiant 100" ou "Valiant 200" ou Valiant Signet" de chaque côté s. ailes avant (*)			
"V. .. B 9" devant n° de châssis et s. plaquette constr. à gauche s. face int. de l'aile (*)			
Numéro du châssis frappé à droite à l'av. en bas à côté du moteur et s. plaquette constructeur			
Signe d'identification du moteur frappé "...225" à droite derr. la bobine (DW, PM, PT, NM = usine de const. .)			
Constructeur CHRYSLER Corporation Ltd. (USA) Importateur AMAG, SCHINZNACH BAD / AG			
CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement s.r.arrières		MOTEUR Genre En ligne Temps 4	
Direction à gauche Assistance sur demande		Marque CHRYSLER Carbur. B	
Frein de service Hydr. 2-circ.exp.int. (s/dem. = à disques)		Type .. 225	
Frein auxiliaire Méc.exp.int.câble. (s/dem. assist.p.dépress.)		Position à l'avant Nombre cyl. 6	
Frein stationn. s.roues arrières Frein pr. rem. -		Alésage 86,36 Course 104,77	
Transmission Méc. synchron. **) Nombre vit. 3 **)		Cylindr. 3682 cm ³ CV-Impôt 18,75	
Blocage differ. s/dem. Crochet rem. - Vitesse max. 160 km/h		CV-puiss. 147 (SAE) à 4000 t/m	
		Refroidissement Eau	
CARROSSERIE Forme Limousine Nombre portes 2 ou 4 *)		Bruit 81 dB (B) à 4000 t/m	
Toit ouvert -		Amortissement bruit 1 pot échappem ^t	
Nombre de places : Total 5 +) AV 2 +) milieu - ; AR 3 ; Places debout -		450 x 115 x 235	
DIMENSIONS Voie AV 1460 AR 1430		POIDS Avant Milieu Arrière TOTAL	
Diam. braquage G 11,3 DR 11,3		A vide 760 605 1365	
Empattement 2750 / (/ /)		Charge utile 110 240 350	
Dimensions ext. Dimensions int.		Poids total 870 845 1715	
Longueur 4860		Garantie fabr. 904 1016 1920	
Largeur 1830		Dimens. pneus 7.00 S 13 4 PR/7.35 S 14 4 PR +)	
Hauteur 1440		Charge p. essieu 970 970	
Porte à faux AV 850		de l'ensemble	
AR 1260		Poids maxi remorquable - kg	
lat.			

EQUIPEMENT

Équipement électrique 12 V

Feux de route 2/Sealed Beam Avertisseur optique -
 Feux de croisement do. Feux de position 2/séparés
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -
 Avertisseur 1/électrique (2 tons) Niv. sonore 92 (dB/B)
 Essuie-glace 2/électriques (2 vit.) Lave-glace oui
 Feux arrières 2/SAE STDB 69V CC Catadioptrés 2/ (§)
 Feux stop 2/combinés Feux de recul 2/séparés
 Eclair. plaque contr. 1/centre pare-ch. Plaque forme haute/
 Rétroviseur 1/int. 1/ext. Indic. vitesse km/h.
 Indic. direction clign. 4/av. lampe-témoin
 AV blanc latér. - AR rouge
 Avert. clign. oui Lampes de travail -
 Feux complémentaires : Catadioptrés latéraux (AV=orange
AR=rouge)

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque & type CHRYSLER Valiant *
 Chassis n° _____ (selon véhicule)
 Homologation n° CH 0160 02
 Forme de la carr. Limousine
 Couleur _____ (selon véhicule)
 Places ass. : Total 5 +) (2 +) avant)
 Poids à vide 1365 Carburant B
CV 18,75
 Charge utile --- Cylindrée 3682 cm³
 Poids total 1920 Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS : +) Modèle av. 6 places, voir FH CH 0160 03

*) Modèles : VALIANT 100) = VL 21 B 9 = 2 portes
 ou VALIANT 200) = VL 41 B 9 = 4 portes
 VALIANT Signet (= VH 21 B 9 = 2 portes
 = VH 41 B 9 = 4 portes

**) Transmission : Sur demande, boîte à 4 vitesses toutes synchronisées, ou boîte automatique "Torqueflite"

++) Pneumatiques : Lorsque le vhc. est équipé de freins à disques = 7.35 S 14.

§) Catadioptrés : Ceux d'origine sont trop petits ; l'importateur monte 2 catadioptrés complémentaires selon prescriptions (collés par dessus les feux arr.)

Lieu et date de l'expertise

SCHINZNACH BAD, 5.11.1968

La commission d'expertise

Genre du véhicule
Voiture de tourisme

Marque
C H R Y S L E R

Valiant - moteur ..225
5 places

Fiche d'homologation n°
CH 0160 02

C A R T E C O M P L E M E N T A I R E I

Complément du 8.1.70 (Gk):

Identification du moteur : "E W" en complément (nouvelle usine de montage des moteurs).

Ecartement de la voie : nous sommes en possession d'une attestation du constructeur du véhicule, confirmant que la voie peut être écartée jusqu'à max. + 28 mm, par utilisation de jantes spéciales. (Jantes de 13" ou 14" avec épaulement de 4 1/2" et 5 1/2" avec pneumatiques correspondants).